

Commune de Marcilhac-sur-Célé

46160

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le Jeudi 20 août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation :15 août 2020.

Présents : BLUM Jean François, JOURDAN Véronique, LAVILLE Éric, LE LOUREC Carine, LIEURADE Henri-Paul, NADAL Michel, ROUSSEAUX Basile, ZOGRAPHOS Sandra.

Absent excusé : LE MOING Laurent, pouvoir à ROUSSEAUX Basile
DELPECH Michel, pouvoir à MIGNAT Jean-Paul

Secrétaire de séance : ROUSSEAUX Basile

Rappel de l'ordre du jour :

1. Commission de contrôle de la liste électorale : nomination du délégué du Conseil et de son suppléant
2. Éclairage municipal, Village étoilé et participation au « Jour de la nuit », le 10 octobre
3. Contrat garderie école
4. Nomination des membres des commissions de la Communauté de Communes du Grand Figeac
5. Décisions budgétaires modificatives
6. Le point sur le site internet
7. Délibération portant sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
8. Le point sur le verger
9. Le point sur la rencontre avec l'Association Foncière Pastorale (AFP)
10. Le point sur la réunion publique du 15 août
11. Le point sur la commission Culture
12. Demande d'achat de la parcelle dite « aux habitants de Monteils »
13. Devis divers
14. Questions diverses

Le Maire demande au Conseil son avis sur le compte-rendu de la séance du 16 juillet 2020. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- 1- Commission de contrôle de la liste électorale : nomination du délégué du Conseil et de son suppléant :**

Le Maire et ses adjoints ne peuvent être nommés sur cette Commission.

Mme ZOGRAPHOS étant la première dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal, accepte le rôle de déléguée. Selon la même règle, c'est M. LE MOING, suivant sur la liste, qui devrait être son remplaçant. Comme il est absent, le Conseil décide d'attendre son retour afin qu'il puisse confirmer son accord. S'il refuse, M. LIEURADE se déclare prêt à le remplacer.

2- Éclairage municipal, Village étoilé et participation au « Jour de la nuit », le 10 octobre 2020

La question de l'éclairage public fait l'objet d'un long débat. Plusieurs habitants ont demandé que celui-ci soit diminué ou éteint pendant une partie de la nuit. Certains habitants du bourg font état d'une gêne occasionnée par un éclairage direct sur leurs pièces d'habitation et M. Le Maire fait savoir au Conseil qu'il a reçu un courrier de Mme LEMARCHAND, habitant Monteil, qui réclame également l'extinction des éclairages publics pendant une partie de la nuit.

M. LAVILLE se dit défavorable à une extinction complète des éclairages, faisant valoir que cela peut représenter un danger pour des personnes qui seraient amenées à se déplacer de nuit.

Mme JOURDAN signale qu'une personne attachée au PNR devait venir faire une conférence sur la question du « Village Étoilé », au printemps dernier, mais qu'à cause du Covid cette réunion publique n'a pas pu se tenir. D'autre part, elle rappelle que nous sommes sollicités par le Parc pour participer au « Jour de la nuit » le 10 octobre 2020.

M. BLUM demande à connaître plus en détail le fonctionnement des éclairages : est-il possible de diminuer uniquement certains points ? Comment sont distribués les secteurs ? Combien coûterait l'installation de détecteurs de présence ?

M. le Maire rappelle que les décisions concernant l'éclairage public relèvent de ses pouvoirs de police. Toutefois et avec l'accord du Conseil, il demande à M. ROUSSEAUX, appuyé par Mme ZOGRAPHOS et Mme JOURDAN, de réfléchir à ces questions. Ils sont chargés de :

- Relancer le Parc pour la tenue d'une réunion publique.
- Réfléchir à l'organisation de la journée du 10 octobre.

De son côté, il se charge de rassembler les informations nécessaires sur le fonctionnement précis des éclairages.

Concernant la question de Mme LEMARCHAND, une réponse lui sera faite, lui expliquant que le Conseil se donne un peu de temps pour mûrir la question.

1- Contrat garderie école

Le contrat d'un adjoint technique territorial non titulaire arrivant à son terme, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de le renouveler, à raison de 4,70 h/hebdo., indemnité compensatrice de congés payés de 10% incluse, du 1^{er} septembre 2020 au Mardi 6 juillet 2021 inclus, en application de l'article 3-3-4 de la loi du 26 janvier 1914 modifiée.

M. NADAL profite de cette discussion pour demander à faire le point sur l'ensemble des personnels travaillant pour la commune (type de contrat, date d'échéance, missions, etc.). M. Le Maire demandera à la Secrétaire de Mairie de fournir ces informations à l'ensemble du Conseil Municipal.

2- Nomination des membres des commissions de la Communauté de Communes du Grand Figeac

Ont été nommés aux commissions :

- Agriculture – alimentation – forêt : Jean-François BLUM
- Culture – patrimoine : Michel NADAL
- Eau – assainissement : Jean-Paul MIGNAT
- Économie – formation – tourisme – développement local : Véronique JOURDAN
- Environnement – climat – air – énergie : Basile ROUSSEAUX
- Habitat - aménagement (numérique, cœurs de villages) – politiques contractuelles : Laurent Le MOING
- Planification – urbanisme – mobilité : Jean-François BLUM
- Santé – affaires sociales – service public : Carine LE LOUREC
- Voirie – éclairage public – bâtiments – déchets ménagers : Éric LAVILLE
- Enfance – Jeunesse – sport – piscine : Sandra ZOGRAPHOS

1- Décisions budgétaires modificative

M. le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de prendre quelques décisions modificatives concernant le budget 2020.

Il s'avère, en effet, que pour clore la ligne de trésorerie de 100 000€, prise auprès du Crédit Agricole et affectée à la première tranche de travaux dans l'abbaye on se doit de rembourser l'intégralité de celle-ci.

Le budget 2020 avait prévu de ne rembourser que 80 000€ et de conserver 20 000€ en réserve.

Cela n'étant pas possible il reste toujours l'opportunité de reprendre une nouvelle ligne de trésorerie si besoin était auprès de la banque de notre choix.

D'autre part, les travaux sur le barrage effectués en hiver 2019 pour un montant de 2715€ viennent de nous être facturés. Ce montant a été oublié dans le vote du BP 2020.

Enfin, pour récupérer si possible la TVA, il s'avère nécessaire de créer une opération d'investissement de nous appellerons « Équipements des services techniques » et qui comprendra l'achat groupé de la cuve de 600l, des étagères, du meuble à clapetsetc. Cette opération portera sur un montant de 2500€.

Pour permettre ces opérations, il conviendra de prélever ces sommes (20 000 + 2715 + 2500 = 25215,00€) à l'opération Abbaye 2020.

Le Conseil accepte ces changements d'affectation à l'unanimité.

M. le Maire explique qu'il a reçu les devis de réparation des conduites pluviales de la Place du Pompolet et du mur de soutènement de la route de Lascombes pour un montant de 12131,80€ TTC, soit 10079€ HT. D'après M. DELPECH, ces travaux peuvent être, en partie, supportés par le Fond de Solidarité du Grand Figeac, et il nous conseille d'en faire la demande sans plus attendre.

Le Conseil, à l'unanimité décide de demander le soutien du Grand Figeac en ces termes :

« À la suite des épisodes orageux récents qui se sont abattus sur la commune, nous avons à déplorer des dégâts sur le réseau d'eau pluviale et sur un mur de soutènement de la voirie.

L'ensemble des réparations est estimé par les services du Grand Figeac à 12 131,80€ TTC.

Comme cette dépense importante impacterait lourdement notre enveloppe transférée, la commune de Marcihac sur Célé demande la participation du Fond de Solidarité à hauteur de 50%.

6- Le point sur le site internet

M. LE MOING, en tant que Vice-président de la Commission Communication, est en charge du suivi du nouveau site. Mais celui-ci étant absent, c'est M. Le Maire qui présente l'état du projet.

Suite à l'entrevue avec le CDG46, début août, il s'avère que les propositions de mini-site sont très décevantes : présentation très pauvre, pas de possibilité pour le Conseil de gérer le site de manière autonome (obligation de passer par le service payant du CDG46 pour la moindre modification).

M. Le Maire suggère de laisser un peu de temps à la Commission Communication pour réfléchir au choix le plus judicieux : accepter tout de même cette proposition à moindre coût ou opter pour une solution plus satisfaisante mais plus chère.

Cette question sera donc rediscutée au prochain Conseil.

7- Délibération portant sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

M. LIEURADE fait valoir que le Conseil n'ayant pas pu consulter les documents avant la réunion, il est difficile de solliciter un vote sur la question.

M. Le Maire décide de demander à M. LIEURADE, Mme JOURDAN et M. LE MOING de faire le point sur cette question qui sera rediscutée lors du prochain Conseil.

8- Le point sur le verger

M. ROUSSEAU fait le compte-rendu de l'avancée de ce projet :

La réunion du 17 août s'est déroulée en présence d'une vingtaine de Marcihacois, et de nombreuses personnes se sont signalées comme étant intéressées par ce projet, même si elles n'ont pas pu venir à la réunion. Le projet de verger semble donc rencontrer l'assentiment de nombreux habitants.

La réunion a permis de commencer à laisser les habitants s'emparer de ce projet, certains ayant des compétences en ce domaine qu'ils sont prêts à mettre au service du collectif. D'autres se déclarant désireux d'apprendre et de participer.

Bien qu'un appel à dons n'ait pas encore formellement été lancé, un don de 50€ a déjà été versé et d'autres personnes ont souhaité pouvoir participer.

La prochaine réunion aura lieu le 30 août et permettra de piqueter le terrain afin de préparer la première tranche des futures plantations qui aura lieu en fin d'automne. Tous les habitants seront invités à y participer.

9- Le point sur la rencontre avec l'Association Foncière Pastorale (AFP)

A la demande de M BLUM, une délégation du Conseil (composée de M Le Maire, M BLUM et M

ROUSSEAU) a reçu Mme LAPEZE, du CG du Lot, responsable du suivi des Associations Foncières Pastorales (AFP).

Cette rencontre faisait suite aux soucis du Conseil d'élaborer un début de réponse au risque de feux de forêts. En effet, l'embroussaillement croissant de parcelles plus ou moins laissées à l'abandon fait craindre des drames à venir si l'on ne réagit pas. A ce titre les feux de Marcilhac et de Cajarc, qui se sont déclarés les années passées et ont nécessité l'intervention des Canadairs, sont des signaux d'alerte inquiétants.

Mme LAPEZE a expliqué que, saisi des mêmes préoccupations, le CG du Lot a missionné un bureau d'étude afin qu'il lance dès cet automne une étude de Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) couvrant plusieurs communes, dont Marcilhac sur Célé. Dans ce même esprit, Mme LAPEZE propose d'agrandir l'AFP de Saint Namphaise déjà existante sur la rive gauche pour couvrir la rive droite (Causse de Pailhes).

Sa proposition est d'intégrer le travail déjà commencé par Marion Caffin et Mathieu et de chercher d'autres propriétaires/éleveurs afin de couvrir une zone la plus étendue possible.

Les membres du Conseil qui étaient présents se sont engagés à suivre l'avancée de ces études et de soutenir le développement des AFP.

10- Le point sur la réunion publique du 15 août

L'ensemble du Conseil s'accorde pour dire que cette réunion publique était nécessaire et que son principe doit être maintenu, mais qu'il serait utile de mieux la préparer.

Mme JOURDAN suggère qu'à l'avenir chaque responsable de Commission fasse le point sur la partie qui le concerne.

11- Le point sur la Commission Culture

M. NADAL fait le point sur cette commission :

L'une de ses principales missions est d'établir un dialogue entre les associations et la Mairie. Cependant il n'est pas facile de connaître le nombre précis d'associations actives sur la Commune (beaucoup d'associations ayant toujours une existence légale alors qu'elles sont inactives, parfois depuis longtemps).

Une seule demande de subvention est parvenue à la Mairie alors qu'un budget était provisionné à cet effet. Cela peut être dû à la baisse d'activité liée au Covid, mais c'est peut-être aussi un manque d'information des associations.

M. NADAL propose donc que la Commission Culture se charge de mieux informer les associations et qu'elle les aide à faire leurs demandes de subventions s'il y a lieu, la Commune ayant intérêt à encourager la vie associative. Le Conseil valide cette démarche.

M. BLUM soulève la question du prêt de tables et chaises aux particuliers ou aux associations, et suggère qu'il serait nécessaire de demander une participation financière aux emprunteurs afin de renouveler le matériel. M. NADAL souligne que dans le cas du prêt de la salle, l'utilisation du matériel est comprise avec, et que cette remarque ne concerne donc que les cas où le matériel est transporté ailleurs. Le prêt gratuit aux associations, dans la mesure où elles animent le village, est évoqué. Finalement, le Conseil confie à la Commission Culture le soin de réfléchir à la question afin qu'une règle claire soit établie.

12- Demande d'achat de la parcelle dite « aux habitants de Monteils »

M. et Mme CLAVERIE ont envoyé un courrier à la Mairie pour demander la possibilité d'acheter une parcelle attenante à sa maison, située à Monteil (Parcelle n° AR 293). Son souhait serait de pouvoir réaliser une extension de son bâtiment.

M. BLUM fait remarquer que, de toutes façons, cette extension sera refusée, car il apparaît impossible de la réaliser dans le respect du patrimoine bâti.

Le Conseil s'accorde pour conserver la parcelle en l'état et lui garder son caractère de bien public. La demande d'achat est donc rejetée.

13- Devis divers

M. le Maire fait part au Conseil du montant de deux devis reçus de l'entreprise FIGUIÉ et concernant la gouttière de l'école. Le premier comprend la réparation de la gouttière de la façade avant et le second d'un montant supérieur comprend le changement complet de la gouttière.

Le Conseil pense que les travaux mentionnés sur le premier devis suffisent, mais demande au Maire de consulter une deuxième entreprise avant d'entreprendre ces travaux.

14- Questions diverses

Rencontre avec le Conseil Municipal de Saint-Sulpice :

M. Le Maire fait savoir au Conseil que l'équipe municipale de Saint-Sulpice a demandé à nous rencontrer afin que nous fassions mieux connaissance. Le Conseil se réjouit de cette demande et engage M. Le Maire à lui donner suite.

Salle Capitulaire :

Le Conseil constate qu'elle n'est toujours pas homologuée ERP (Établissement Recevant du Public). Selon M. BLUM, il suffit d'installer un sifflet d'alarme et d'agrandir la porte d'entrée afin de pouvoir recevoir cette homologation. M. Le Maire charge M. BLUM de s'occuper de cette question.

Ramassage des ordures ménagères :

Mme JORDAN regrette de constater une fois de plus que le ramassage des poubelles est très insatisfaisant en cette période estivale, notamment concernant les poubelles vertes situées au bord de la D14 qui monte à Pailhès. M. Le Maire constate qu'il en va de même des poubelles situées en bas de la Place des Platanes, qui n'ont pas été vidées et étaient déjà pleines avant le dernier marché. Le Conseil décide d'écrire au SMIRTOM, qui est en charge de cette question, afin de lui signaler une fois de plus ces dysfonctionnements inadmissibles.

Fonctionnement de la Mairie :

Mme JOURDAN souligne que les nouveaux Conseillers ne connaissent pas toujours très bien le fonctionnement de la Mairie et notamment celui des finances.

M. Le Maire propose d'organiser une rencontre entre la commission des Finances et M. le Trésorier afin qu'il lui explique le fonctionnement du budget, et de donner son avis sur la santé budgétaire de la commune et ses capacités de financements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h12